

Département de la Somme

Le Conseil Général de la Somme

Les communes de :

- **Arrondissement d'ABBEVILLE**: BOISMONT, COCQUEREL, ERONDELLE, NOYELLES-sur-MER, PORT-le-GRAND, SAIGNEVILLE, SAINT-RIQUIER, SAINT-VALERY-sur-SOMME.

- **Arrondissement d'AMIENS**: BACOUËL-sur-SELLE, BERGICOURT, BRASSY, CONTY, COTTENCHY, DOMMARTIN, FOSSEMANANT, FOUENCAMPS, FREMONTIERS, GUIZANCOURT, GUYENCOURT-sur-NOYE, HAILLES, LA CHAPELLE-sous-POIX, LANCHES-SAINT-HILAIRE, LOEUILLY, MERAUCOURT, MOLLIEUX-DREUIL, MONSURES, NAMPTY, NEUVILLE-les-LOEUILLY, OISSY, PLACHY-BUYON, POIX-de-PICARDIE, PROUZEL, REMIENCOURT, RIENCOURT, SAULCHOY-sous-POIX, TILLOY-les-CONTY, THOIX, VELENNES.

- **Arrondissement de MONTDIDIER**: AILLY-sur-NOYE, BREUIL, CHAUSSOY-EPAGNY, CURCHY, ERCHEU, ETALON, FOLLEVILLE, FONCHES-FONCHETTE, HERLY, LA FALOISE, LAUCOURT.

- **Arrondissement de PERONNE**: ATHIES, BIACHES, BROUCHY, BUIRE-COURCELLES, BUVERCHY, CARTIGNY, DEVISE, DOUILLY, ESMERY-HALLON, ESTREES-MONS, GRECOURT, HESBECOURT, HOMBLEUX, LANGUEVOISIN, MARQUAIX-HAMELET, MONCHY-LAGACHE, MUILLE-VILLETTE, NESLE, OFFOY, POEUILLY, ROUY-LE-GRAND, ROUY-LE-PETIT, ROISEL, SANCOURT, TERTRY, TINCOURT-BOUCLY, VILLERS-CARBONNEL.

Les établissements publics de coopération intercommunale ci-après désignés :

Communauté d'agglomération « Amiens Métropole » ; Communauté de communes Ouest Amiens ; Communauté de communes de l'Abbevillois ; Communauté de communes du Pays du Coquelicot ; Communauté de communes du Vimeu Vert ; Communauté de communes du Bernavillois ; Communauté de communes du Bocage et de l'Hallue ; Communauté de communes du Santerre ; Communauté de communes du Val de Nièvre et environs ; Communauté de communes du Val de Somme ; Communauté de communes du Canton de Combles ; Syndicat intercommunal d'aménagement de la Vallée de l'Airaines ; Syndicat intercommunal de la Vallée de l'Avre ; Syndicat d'assainissement de la Vallée de la Luce ; Syndicat de la Vallée des Anguillères ; Syndicat Intercommunal de Réhabilitation et d'entretien de la Rivière la Tortille ; Syndicat Intercommunal pour l'Amélioration de l'Écoulement des Eaux dans le Vimeu ; Syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien du canal d'assèchement de Fontaine-sur-Somme, Long, Longpré-les-Corps-Saints, Liercourt et Pont-Rémy ;

Les associations syndicales de propriétaires riverains ci-après désignées :

Association syndicale autorisée de la rivière Omignon ; Commission exécutive de la Rivière Somme ; Association syndicale de la rivière d'Ancre (1ère section) ; Association syndicale de la rivière d'Ancre (2ème section) ; Association syndicale de la rivière Noye (1ère section) ; Association syndicale de la rivière Noye (2ème section) ; Association syndicale de la rivière Selle et de ses affluents ; Association syndicale de la rivière La Cologne ; Association syndicale de la vallée de l'Hallue ; Association syndicale des canaux de Boves ; Association syndicale des rivières d'Ingon ; Association syndicale d'assèchement des marais d'Aveluy et Mesnil-Martinsart.

Département de l'Oise

Les communes de :

- **Arrondissement de COMPIEGNE**: AMY, AVRICOURT

- **Arrondissement de CLERMONT**: DOMPIERRE

Les établissements publics de coopération intercommunale ci-après désignés :

Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien de la Noye et de ses Affluents

Département de l'Aisne

Le Conseil Général de l'Aisne

Les établissements publics de coopération intercommunale ci-après désignés :

Communauté de communes du Canton de Saint Simon, Communauté d'Agglomération de Saint Quentin, Communauté de communes du Vermandois.